



Syndicat des producteurs  
forestiers du Bas-Saint-Laurent

# DEMANDE DE CONTINGENT du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

au SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT  
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5 | [spfbsl@upa.qc.ca](mailto:spfbsl@upa.qc.ca) | Télécopieur : 418 722-3552

Veillez nous transmettre les renseignements qui  
sont inexacts ou absents, s'il y a lieu

# TPS :

# TVQ :

COURRIEL :

**SVP, indiquer dans ce tableau la quantité de bois à pâte que vous désirez mettre en marché en 2021**

FEUILLUS (tmh)		RÉSINEUX (tmh)	
( Un voyage = 30 tmh )			
ESSENCE	MASSE	ESSENCE	MASSE
Bouleaux blanc/jaune (seul)	_____ tmh	Sapin-épinettes	_____ tmh
Feuillus durs mélangés : Érables, frênes, hêtre, bouleaux blanc/jaune, etc.	_____ tmh	Pins, mélèze	_____ tmh
Feuillus durs : érables, frênes, hêtre (sauf bouleaux blanc/jaune)	_____ tmh		
Tremble et peupliers	_____ tmh		

***Afin de planifier votre production de bois en rondins, veuillez noter  
que les contingents sont émis en voyage complet***

*Un voyage de 30 tonnes métriques humides équivaut approximativement à 8 cordes de 4'x8'x8'*

\_\_\_\_\_  
VOTRE SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
DATE

M. Gaston Fiola, 418 723-2424 (poste 4504) : Coordonnateur de la mise en marché et foresterie et contingents

## NORMES DE FAÇONNAGE 2020-2021

USINES	ESSENCES	DIAMÈTRE MINIMUM	DIAMÈTRE MAXIMUM	LONGUEUR	REMARQUES
<b>SAPPI</b> <i>Amqui, Matane et St-Fabien</i>	Tremble et peupliers  Feuillus durs sauf bouleaux blanc/jaune  Feuillus durs	8 cm (3,5 po)	50 cm (19,5 po)	2,44 m (8') à 2,54 m (8' 4")	- Les nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. - Aucun corps étranger, tels que clou, métal, sable, etc. - Les rondins provenant des tiges mortes, d'incendies forestiers ou qui ont chauffé seront refusés. - Les billes fourchues seront refusées. - La période entre la coupe et la livraison : maximum 6 mois.
<b>CASCADES EMBALLAGE CARTON-CAISSE - Cabano</b> <i>Rivière-Bleue et Lots-Renversés</i>	Tremble et peupliers  Bouleaux blanc/jaune  Feuillus durs	8 cm (3,5 po)	56 cm (22 po)	2,44 m (8') à 2,54 m (8' 4")	- Les nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. - Les billes doivent être raisonnablement droites (courbe max. 50 % du diamètre). - Les billes doivent être sciées perpendiculaires aux deux bouts. - Aucuns corps étrangers, tels que clou, métal, sable, etc. - Les groupes d'essences doivent être séparés avant le chargement. - OBLIGATOIRE : les bouleaux doivent être séparés des autres feuillus.
<b>UNIBOARD CANADA INC.</b> <i>Sayabec</i>	Feuillus durs mélangés	8 cm (3,5 po)	50 cm (19,5 po)	2,44 m (8') à 2,54 m (8' 4")	- Les nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc. - Les billes doivent être raisonnablement droites (courbe max. 50 % du diamètre). - Les billes doivent être sciées perpendiculaires aux deux bouts. - Les billes fourchues seront refusées. - Le bois endommagé par le feu ou les insectes sera refusé. - Aucuns corps étrangers, tels que clou, métal, sable, etc.

### IMPORTANT

- Afin que nous puissions procéder à la mise à jour de votre dossier en ce qui concerne votre superficie forestière ou si vous avez fait l'acquisition d'une ou de nouvelles propriétés au cours de l'année, n'oubliez pas de joindre une copie du contrat d'achat. Par contre, si vous vous êtes départi de vos lots boisés ou d'une partie de ceux-ci, vous êtes également tenu de nous en informer.
- **Les rondins de 8 pieds** doivent avoir une longueur de 2,44 à 2,54 mètres, c'est-à-dire 8 pieds à 8 pieds et 4 pouces ou encore 96 à 100 pouces. De plus, nous vous invitons à porter une attention spéciale au diamètre minimal exigé par chaque usine.

### PRÉPARER LE TRANSPORT DE VOS BOIS

- Placez votre bois sur des longerons afin d'éviter la présence de corps étrangers.
- Entretenez vos chemins de façon adéquate.
- Disposez vos bois à l'entrée de votre forêt ou le plus près possible d'une route principale, si possible, afin d'éviter au transporteur de se déplacer sur vos chemins forestiers. Beau temps, mauvais temps, ce dernier aura accès à vos empilements et vous préserverez ainsi la qualité de vos accès.
- Conservez à l'esprit qu'une disposition adéquate de votre production de bois, jumelée à des conditions de voirie forestière satisfaisantes, engendre une meilleure efficacité dans le système de mise en marché collective dont tous les producteurs bénéficient.

### DEMANDER LE TRANSPORT DE VOS BOIS

- **Demande faite par Internet sur le site [spfbsl.com](http://spfbsl.com) :**
  1. Cliquez sur « **Mon bois est prêt** » dans la colonne de droite de la page d'Accueil.
  2. Entrez votre numéro d'intervenant et votre mot de passe inscrits sur votre certificat de contingent pour accéder à votre dossier de producteur et à la liste de vos lots boisés.
  3. Cliquez sur le lot où votre bois est prêt et indiquez, le plus exactement possible, à quel endroit votre bois est disponible.
- **Demande faite par téléphone en communiquant avec le coordonnateur-terrain de votre territoire :**
  - ➔ **M. Régis Lizotte** (ouest du territoire) : 418 723-2424 (poste 4512) ou cellulaire 418 725-9840
  - ➔ **M. Mario Ross** (est du territoire) : 418 723-2424 (poste 4510) ou cellulaire 418 725-9830